

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 28-2018/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Congrès	1
Trésorier	1
DPASS	1
DFI	1
DJA	1
DRH	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant la convention pluriannuelle pour la mise en œuvre des modules de rappel à la responsabilité parentale

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis de la commission de la santé et de l'action sociale de la province Sud réunie le 23 mai 2018 ;

Vu le rapport n° 7706-2018/3-ACTS/DPASS du 7 mai 2018,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 JUIN 2018, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La convention pluriannuelle entre la province Sud et le Ministère de la Justice, relative à la mise en œuvre des modules de rappel à la responsabilité parentale, annexée à la présente délibération, est approuvée.

ARTICLE 2 : Le président de l'assemblée de la province Sud est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.